

Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant

À l'intention de la direction de La Banque Toronto-Dominion (TD)

Champ d'application

Nos services ont été retenus par La Banque Toronto-Dominion (« TD ») afin de réaliser une « mission d'assurance limitée » au sens des Normes internationales de missions d'assurance (ci-après, la « mission ») visant certains indicateurs de performance indiqués à l'annexe ci-jointe (l'« objet considéré ») et présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de la TD et le document intitulé Ensemble des données et indices sur le rendement en matière de durabilité 2025 de la TD (collectivement, les « rapports »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure de certification n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur celles-ci.

Critères appliqués par TD

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, la TD a appliqué les lignes directrices applicables contenues dans le guide intitulé *The Greenhouse Gas Protocol* (le « protocole des GES ») : *A Corporate Accounting and Reporting Standard* et les Lignes directrices du Champ d'application 2, les normes de la *Global Reporting Initiative* (« GRI »), la norme *Partnership for Carbon Accounting Financials* (la « norme du PCAF ») 2022, et la norme *Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions, Second Edition*, ainsi que des critères élaborés en interne qui sont décrits à l'annexe ci-jointe (collectivement, les « critères »). Les critères élaborés en interne ont été conçus précisément aux fins de la préparation des rapports. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilités de TD

Il incombe à la direction de TD de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion au sujet de la présentation de l'objet considéré en nous fondant sur les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme internationale sur les missions d'assurance (« ISAE ») 3000, *Missions d'assurance autre que les audits ou les examens*

d'informations financières historiques et la Norme ISAE 3410, *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre*. Selon ces normes, nous devons planifier et réaliser notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que l'objet considéré, dans tous ses aspects significatifs, est présenté conformément aux critères, en plus de délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion sous forme d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*, qui exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues dans le but d'obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient nécessaires à l'expression d'un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que nous ayons tenu compte de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification n'a pas été conçue pour fournir une assurance à l'égard des contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas de test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures de vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à faire des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'objet considéré et des informations connexes, et à appliquer des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

Nos procédures ont compris :

- ▶ des entrevues menées auprès des membres du personnel pertinents pour acquérir une compréhension des processus d'information et des contrôles internes pertinents à l'objet considéré;
- ▶ la mise en œuvre de procédures d'examen analytique de données et des entrevues menées auprès des membres du personnel pertinents en vue d'obtenir des explications, le cas échéant;
- ▶ des tests pour comparer, sur la base d'échantillons, les données avec les informations sources sous-jacentes sur la base d'un échantillon et l'exécution des calculs;
- ▶ l'examen de la présentation de l'objet considéré et de l'information fournie sur celui-ci dans les rapports.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

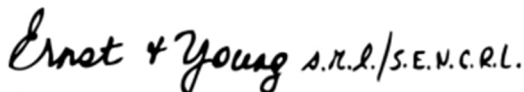
Limites inhérentes

Le processus de quantification des gaz à effet de serre (« GES ») est soumis à une incertitude scientifique, qui découle du fait que les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des GES sont incomplètes. En outre, les procédures relatives aux GES font l'objet d'une incertitude d'estimation (ou de mesure), qui résulte des processus de mesure et de calcul utilisés pour quantifier les émissions dans les limites des connaissances scientifiques existantes.

L'information non financière, comme l'objet considéré, comporte plus de limites inhérentes que l'information financière, en raison de la nature plus qualitative des caractéristiques que présente l'objet considéré et des méthodes employées pour établir cette information. Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques de mesure acceptables peuvent être employées, ce qui peut donner lieu à des évaluations comportant des différences significatives et rendre difficile la comparaison entre les entités et au fil du temps.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré, pour les périodes d'information indiquées dans les rapports et l'annexe ci-jointe, n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.



Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 25 mars 2026
Toronto (Canada)

Calendrier

Notre mission d'assurance limitée a porté sur l'objet considéré suivant :

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 ¹
Émissions de gaz à effet de serre	Protocoles des GES ²		
• Champs d'application 1 et 2 (basées sur l'emplacement)		Tonne d'éq. CO ₂	116 197
• Champs d'application 1 et 2 (basées sur le marché)		Tonne d'éq. CO ₂	47 359
Émissions de gaz à effet de serre Champs d'application 1 et 2 par pays (basées sur l'emplacement)			
• Canada		Tonne d'éq. CO ₂	50 593
• États-Unis		Tonne d'éq. CO ₂	64 494
• Autres pays		Tonne d'éq. CO ₂	1 110
Consommation d'énergie basée sur l'emplacement			
• Total pour le Canada	GRI 302-1	GJ	1 401 946
• Total pour les États-Unis		GJ	795 819
• Total pour les autres pays		GJ	13 925
• Consommation d'énergie totale		GJ	2 211 689
Émissions de gaz à effet de serre			
Champ d'application 3 – Déplacements d'affaires	Protocole des GES ²	Tonne d'éq. CO ₂	29 830
Champ d'application 3 – Actifs loués en amont		Tonne d'éq. CO ₂	424
Champ d'application 3 – Actifs loués en aval		Tonne d'éq. CO ₂	387

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 ³
Champ d'application 3 – Déplacements d'affaires	Protocoles des GES ²	Tonne d'éq. CO ₂	37 877

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 ³
Champ d'application 3 – Déplacements d'affaires	Protocoles des GES ²	Tonne d'éq. CO ₂	37 373

¹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, la période de référence pour les données relatives aux immeubles de la TD s'étend du 1^{er} août au 31 juillet, pour la plupart des autres sources de données, la période correspond à l'exercice financier.

² De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées a été présentée dans les Rapports.

³ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les données sur les émissions liées aux déplacements d'affaires relevant du champ d'application 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2024 ont été retraitées pour tenir compte des données de déplacements d'affaires de Cowen Inc., qui n'étaient pas connues au moment de l'acquisition en 2023. Ce retraitement a ajouté 9 225 t éq. CO₂ aux données de 2023 et 9 070 t éq. CO₂ aux données de 2024.

Calendrier (suite)

Calendrier de retrait des crédits de compensation de carbone et des crédits d'énergie renouvelable pour 2025			
Total des émissions provenant du chauffage, de la climatisation, de la combustion mobile et des déplacements d'affaires		Unité	Valeur présentée Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025
• Canada	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les rapports de la TD 2025 ⁴	Tonne d'éq. CO ₂	41 948
• États-Unis		Tonne d'éq. CO ₂	52 017
• Autres pays		Tonne d'éq. CO ₂	1 519
• Total		Tonne d'éq. CO ₂	95 484
Retrait des crédits carbone			
• Canada	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les rapports de la TD 2025 ⁴	Tonne d'éq. CO ₂	41 948
• États-Unis		Tonne d'éq. CO ₂	52 017
• Autres pays		Tonne d'éq. CO ₂	1 519
• Total		Tonne d'éq. CO ₂	95 484
Consommation d'électricité non renouvelable			
• Canada	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les rapports de la TD 2025 ⁴	MWh	242 014
• États-Unis		MWh	152 628
• Autres pays		MWh	2 604
• Total		MWh	397 246
Retrait des crédits d'énergie renouvelable			
• Canada	Critères élaborés en interne, comme il est décrit dans les rapports de la TD 2025 ⁴	MWh	242 014
• États-Unis		MWh	152 628
• Autres pays		MWh	2 064
• Total		MWh	397 246

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée Pour l'exercice clos le 31 octobre 2025
Progrès réalisés par rapport à la cible de TD en matière de finance durable et de décarbonisation de 500 milliards de dollars	Critères élaborés en interne, tels qu'ils sont décrits dans la Méthodologie liée à la cible en matière de finance durable et de décarbonisation de la TD.	G\$ CA	79,4

⁴ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, la TD retire annuellement des crédits carbone volontaires qui équivalent la totalité des émissions des champs d'application 1 et 2 (basées sur le marché) et les émissions liées aux déplacements d'affaires du champ d'application 3. La TD retire également annuellement des crédits d'énergie renouvelable (CER) volontaires qui équivalent à la totalité de sa consommation d'énergie non renouvelable (en MWh).

Calendrier (suite)

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée ⁵ Pour les exercices clos les 31 octobre									
			2024		2023		2022		2021		2019	
			Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application	
			1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3
Émissions financées <i>Investissements et prêts aux entreprises utilisés⁶</i>												
• Agriculture	PCAF ⁷	Mt d'éq. CO ₂	Non présentées ⁸		11,1	Non présentées ⁸	9,7	Non présentées ⁸	10,6	Non présentées ⁸	8,6	Non présentées ⁸
• Automobile		Mt d'éq. CO ₂			0,7	0,7	0,5	0,3	0,4	0,5	0,6	0,3
• Aviation		Mt d'éq. CO ₂			2,0	Non présentées ⁸	2,8	Non présentées ⁸	3,3	Non présentées ⁸	5,1	Non présentées ⁸
• Énergie		Mt d'éq. CO ₂			1,9	21,7	1,8	18,4	1,6	15,2	2,8	31,8
• Industriel		Mt d'éq. CO ₂			0,4	1,1	0,4	1,2	0,3	0,8	0,6	1,1
• Autres moyens de transport		Mt d'éq. CO ₂			0,3	Non présentées ⁸	0,2	Non présentées ⁸	0,3	Non présentées ⁸	0,2	Non présentées ⁸
• Électricité et services publics		Mt d'éq. CO ₂			2,4		2,1		1,9		2,0	
• Immobilier		Mt d'éq. CO ₂			1,9		1,8		1,7		1,6	
• Prêts automobiles aux consommateurs		Mt d'éq. CO ₂	5,4	Non présentées ⁸	5,5		5,5		5,8		6,6	
• Prêts hypothécaires résidentiels		Mt d'éq. CO ₂	2,2		2,2		2,2		2,2		2,6	

⁵ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les émissions financées de TD dans certains secteurs sont retraitées afin de tenir compte des améliorations rétroactives aux données sources, tandis que plus de clients déclarent leurs émissions ou que les méthodologies d'estimation s'améliorent. Par exemple, TD a affiné le processus de classification sectorielle de ses clients, ce qui améliore la cohérence et la comparabilité des analyses. Par conséquent, les émissions financées de plusieurs des exercices précédemment déclarés ont été retraitées à l'exercice considéré conformément à la ligne directrice de retraitement des données environnementales de la TD afin d'assurer la cohérence de l'approche utilisée pour le retraitement des émissions déclarées.

⁶ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, TD a mis l'accent principalement sur l'estimation de l'empreinte des émissions financées pour les secteurs à forte intensité d'émissions de carbone alignés sur l'industrie en raison de contraintes en termes de capacités; par conséquent, tous les secteurs définis par le PCAF ne sont pas actuellement présentés. À l'heure actuelle, les secteurs prioritaires pour le calcul des émissions financées de TD sont « l'agriculture, les métaux et le ciment, l'extraction minière, l'immobilier commercial et résidentiel, le pétrole et le gaz, le charbon thermique, l'électricité et les services publics, l'automobile, l'aviation et les autres moyens de transport ». La TD utilise le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour classer les expositions de ses portefeuilles dans ces secteurs. Compte tenu de l'importance (élevée ou faible) de certains de ces secteurs dans les émissions financées attribuées à la TD, cette dernière a regroupé les activités d'extraction minière, les métaux et le ciment dans la catégorie Industriel, et le pétrole et le gaz ainsi que le charbon thermique dans la catégorie Énergie.

⁷ De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans les rapports.

⁸ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les émissions du champ d'application 3 pour l'exercice n'ont pas été présentées par TD et ne sont pas comprises dans le champ d'application de notre mission d'assurance limitée.

Calendrier (suite)

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée Pour les exercices clos les 31 octobre									
			2024		2023		2022		2021		2019	
			Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application	
			1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3
Note de qualité des données du PCAF <i>Investissements et prêts aux entreprises utilisés</i>	PCAF ⁹											
• Agriculture		Mt d'éq. CO ₂	Non présentées ¹⁰		4,9	Non présentées ¹⁰	4,9	Non présentées ¹⁰	5,0	Non présentées ¹⁰	5,0	Non présentées ¹⁰
• Automobile		Mt d'éq. CO ₂			4,2	2,1	4,3	2,3	4,4	2,5	4,5	2,0
• Aviation		Mt d'éq. CO ₂			4,5	Non présentées ¹⁰	4,7	Non présentés ¹⁰	4,6	Non présentés ¹⁰	4,7	Non présentés ¹⁰
• Énergie		Mt d'éq. CO ₂			3,9	4,0	3,3	3,8	3,7	3,8	3,6	3,6
• Industriel		Mt d'éq. CO ₂			4,2	4,4	4,1	4,4	4,4	4,6	4,1	4,3
• Autres moyens de transport		Mt d'éq. CO ₂	Non présentées ¹⁰		5,0	Non présentées ¹⁰	5,0	Non présentées ¹⁰	5,0	Non présentées ¹⁰	4,9	Non présentées ¹⁰
• Électricité et services publics		Mt d'éq. CO ₂			3,4		3,5		3,4		4,0	
• Immobilier		Mt d'éq. CO ₂			4,7		4,6		4,7		4,7	
• Prêts automobiles aux consommateurs		Mt d'éq. CO ₂	2,2	Non présentées ¹⁰	2,2		2,2		2,2		2,2	
• Prêts hypothécaires résidentiels		Mt d'éq. CO ₂	4,3		4,3		4,4		4,4		4,5	

⁹ De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans les rapports.

¹⁰ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les émissions du champ d'application 3 pour l'exercice n'ont pas été présentées par TD et ne sont pas comprises dans le champ d'application de notre mission d'assurance limitée.

Calendrier (suite)

Indicateur de performance	Critères	Unité	Valeur présentée ¹¹									
			Pour les exercices clos les 31 octobre									
			2024		2023		2022		2021		2019	
Émissions financées <i>Investissements et prêts aux entreprises engagés</i>			Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application		Champ d'application	
			1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3
• Agriculture	Critères élaborés en interne, d'après la norme du PCAF ^{12, 13}	Mt d'éq. CO ₂	Non présentées ¹⁴		11,6	Non présentées ¹⁴	9,9	Non présentées ¹⁴	10,8	Non présentées ¹⁴	8,8	Non présentées ¹⁴
• Automobile		Mt d'éq. CO ₂			1,1	6,5	0,9	5,3	0,8	4,8	1,0	5,5
• Aviation		Mt d'éq. CO ₂			2,5	Non présentées ¹⁴	3,1	Non présentées ¹⁴	3,5	Non présentées ¹⁴	5,4	Non présentées ¹⁴
• Énergie		Mt d'éq. CO ₂			6,1	65,7	6,4	60,1	7,3	62,8	7,9	85,3
• Industriel		Mt d'éq. CO ₂			1,1	5,5	1,1	6,8	1,1	6,4	1,5	9,9
• Autres moyens de transport					0,4	Non présentées ¹⁴	0,4	Non présentées ¹⁴	0,5	Non présentées ¹⁴	0,3	Non présentées ¹⁴
• Électricité et services publics		Mt d'éq. CO ₂			10,8		8,9		10,2		9,8	
• Immobilier		Mt d'éq. CO ₂			2,7		2,5		2,4		2,2	
• Prêts automobiles aux consommateurs		Mt d'éq. CO ₂	5,4	Non présentées ¹⁴	5,5		5,5		5,8		6,6	
• Prêts hypothécaires résidentiels		Mt d'éq. CO ₂	2,2		2,2		2,2		2,2		2,6	

¹¹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les émissions financées de TD dans certains secteurs sont retraitées afin de tenir compte des améliorations rétroactives aux données sources, tandis que plus de clients déclarent leurs émissions ou que les méthodologies d'estimation s'améliorent. Par exemple, TD a affiné le processus de classification sectorielle de ses clients, ce qui améliore la cohérence et la comparabilité des analyses. Par conséquent, les émissions financées de plusieurs des exercices précédemment déclarés ont été retraitées à l'exercice considéré conformément à la ligne directrice de retraitement des données environnementales de la TD afin d'assurer la cohérence de l'approche utilisée pour le retraitement des émissions déclarées.

¹² De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans les rapports.

¹³ L'empreinte en fonction des prêts aux entreprises engagés absolus comprend les arrangements hors bilan (p. ex. lettres de crédit, lettres de garantie et engagements non utilisés) et est fondé sur des critères internes au lieu du PCAF, qui prescrit les données en fonction des prêts aux entreprises utilisés.

¹⁴ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les émissions du champ d'application 3 pour l'exercice n'ont pas été présentées par TD et ne sont pas comprises dans le champ d'application de notre mission d'assurance limitée.

Calendrier (suite)

Indicateur de performance		Critères	Valeur présentée au 31 octobre 2025
Femmes ¹⁵	À l'échelle mondiale	Critères élaborés en interne, d'après l'alinéa 405-1a de la GRI ¹⁶	43,0 %
	• Femmes siégeant au conseil d'administration (en % de tous les administrateurs)		
	À l'échelle mondiale ¹⁷	Critères élaborés en interne, d'après l'alinéa 405-1b de la GRI ¹⁸	
	• Dans l'ensemble		54,4 %
	• Toute la direction ¹⁹		46,6 %
	• Haute direction ²⁰		21,6 %
	• Cadres supérieurs ²¹		37,9 %
	• Cadres intermédiaires et autres cadres ²²		45,2 %
	• Cadres débutants ²³		67,8 %
	Canada ²⁴		
	• Dans l'ensemble		52,8 %
	• Toute la direction ¹⁹		47,5 %
	• Cadres supérieurs ²¹		42,7 %
	• Cadres intermédiaires et autres cadres ²²		45,5 %
	• Cadres débutants ²³		67,8 %
	États-Unis ²⁵		
	• Dans l'ensemble		58,2 %
	• Toute la direction ²⁶		45,9 %
	• Membres de la direction ²⁷		34,1 %
	• Gestionnaires de premier niveau et de niveau intermédiaire ²⁸		46,2 %
Collègues noirs ²⁹	Canada		
	• Dans l'ensemble		7,5 %
	• Cadres supérieurs ²¹		2,2 %
	• Cadres intermédiaires et autres cadres ²²		5,0 %

¹⁵ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, TD présente les données en fonction du sexe aux États-Unis et à l'échelle mondiale et en fonction du genre au Canada.

¹⁶ Les autres critères inclus à l'alinéa 405-1a de la GRI (notamment, pourcentage de personnes au sein des instances de gouvernance de l'organisation par groupe d'âge et selon des indicateurs de diversité autres que ceux énumérés ci-dessus) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.

¹⁷ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte de tous les membres du personnel de la Banque TD au Canada et aux États-Unis, mais ne tient pas compte des membres du personnel en congé d'invalidité à long terme au 31 octobre.

¹⁸ Les autres critères inclus à l'alinéa 405-1b de la GRI (notamment, pourcentage d'employés par groupe d'âge et selon des indicateurs de diversité autres que ceux énumérés ci-dessus) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.

¹⁹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les personnes appartenant aux catégories « cadres supérieurs », « cadres intermédiaires et autres cadres » et « cadres débutants ».

²⁰ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les personnes occupant un poste de vice-président à la direction ou d'échelons supérieurs.

²¹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les personnes occupant un poste de vice-président ou d'échelons supérieurs (aux États-Unis, cela comprend uniquement les personnes occupant un poste de vice-président ou d'échelons supérieurs dont la nomination a été approuvée par le conseil d'administration).

²² Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les personnes ayant l'échelon gestionnaire de premier niveau à l'échelon vice-président adjoint.

²³ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les gestionnaires de personnel occupant un poste d'un niveau inférieur à ceux de la catégorie « cadres intermédiaires et autres cadres ».

²⁴ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte de tous les membres du personnel de la Banque TD au Canada et aux États-Unis, mais ne tient pas compte des membres du personnel en congé d'invalidité à long terme au 31 octobre.

²⁵ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte de tous les membres du personnel de la Banque TD aux États-Unis, mais ne tient pas compte des membres du personnel en congé d'invalidité à long terme.

²⁶ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte des membres du personnel de catégorie 1.1 et 1.2 du principe de l'égalité d'accès à l'emploi-1. Se reporter aux notes du tableau 27 et 28.

²⁷ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte des membres du personnel de catégorie 1.1 du principe de l'égalité d'accès à l'emploi-1. Il s'agit des responsables et des gestionnaires membres de la direction et de la haute direction.

²⁸ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte des membres du personnel de catégorie 1.2 du principe de l'égalité d'accès à l'emploi-1. Il s'agit des responsables et des gestionnaires de premier niveau et de niveau intermédiaire.

²⁹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les personnes noires ayant des origines ou des ancêtres de l'Afrique, des Caraïbes, du Canada, des États-Unis ou d'autres pays et régions.

Calendrier (suite)

Indicateur de performance		Critères	Valeur présentée au 31 octobre 2025
Minorités visibles ³⁰	Canada ³¹	Critères élaborés en interne, d'après l'alinéa 405-1b de la GRI ³²	
	• Dans l'ensemble		52,6 %
	• Cadres supérieurs ³³		26,9 %
	• Cadres intermédiaires et autres ³⁴		49,8 %
Autochtones ³⁵	Canada ³¹		
	• Dans l'ensemble		1,1 %
	• Cadres supérieurs ³³		1,3 %
	• Cadres intermédiaires et autres cadres ³⁴		0,8 %
Personnes ayant une incapacité ³⁶	Canada ³¹		
	• Dans l'ensemble		8,4 %
	• Cadres supérieurs ³³		10,0 %
	• Cadres intermédiaires et autres cadres ³⁴		9,3 %
2ELGBTQ+ ³⁷	Canada ³¹		
	• Dans l'ensemble		3,7 %
	• Cadres supérieurs ³³		3,8 %
	• Cadres intermédiaires et autres cadres ³⁴		3,5 %
Minorités ³⁸	États-Unis ³⁹		
	• Dans l'ensemble		43,0 %
	• Membres de la direction ⁴⁰		20,6 %
	• Gestionnaires de premier niveau ou de niveau intermédiaire ⁴¹		33,5 %

³⁰ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, l'expression « membre d'une minorité visible » désigne toute personne qui est autre qu'autochtone et qui n'est pas caucasienne ou qui n'a pas la peau blanche.

³¹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, au Canada, l'expression « personne ayant une incapacité » désigne toute personne atteinte d'un handicap durable ou récurrent, visible ou invisible, soit de ses capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage, y compris tout handicap lié à l'ouïe, à la vue, à la parole, à la mobilité, à l'agilité, à la douleur, à la mémoire ou à une dépendance, ainsi que tout handicap d'ordre neurologique, psychologique ou associé au développement, de même que tout handicap découlant des éléments qui précèdent.

³² Les autres critères inclus à l'alinéa 405-1b de la GRI (notamment, pourcentage d'employés par groupe d'âge et selon des indicateurs de diversité autres que ceux énumérés ci-dessus) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.

³³ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les personnes occupant un poste de vice-président à la direction ou d'échelons supérieurs.

³⁴ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure englobe les personnes ayant l'échelon gestionnaire de premier niveau à l'échelon vice-président adjoint.

³⁵ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, « Autochtone » désigne toute personne issue des groupes suivants : Premières Nations, Inuits ou Métis.

³⁶ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, au Canada, l'expression « personne ayant une incapacité » désigne toute personne atteinte d'un handicap durable ou récurrent, visible ou invisible, soit de ses capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage, y compris tout handicap lié à l'ouïe, à la vue, à la parole, à la mobilité, à l'agilité, à la douleur, à la mémoire ou à une dépendance, ainsi que tout handicap d'ordre neurologique, psychologique ou associé au développement, de même que tout handicap découlant des éléments qui précèdent.

³⁷ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, « Membre de la communauté 2ELGBTQ+ » désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et autres.

³⁸ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure désigne toute personne issue des groupes suivants : Indiens de l'Amérique du Nord ou Autochtones de l'Alaska, Asiatiques, Noirs ou Afro-Américains, Hispaniques ou Latino-Américains, Autochtones d'Hawaï ou d'autres îles du Pacifique, ou mixtes.

³⁹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte de tous les membres du personnel de la Banque TD aux États-Unis, mais ne tient pas compte des membres du personnel en congé d'invalidité à long terme.

⁴⁰ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte des membres du personnel de catégorie 1.1 du principe de l'égalité d'accès à l'emploi-1. Il s'agit des responsables et des gestionnaires membres de la direction et de la haute direction.

⁴¹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, cette mesure tient compte des membres du personnel de catégorie 1.2 du principe de l'égalité d'accès à l'emploi-1. Il s'agit des responsables et des gestionnaires de premier niveau et de niveau intermédiaire.

Calendrier (suite)

Indicateur de performance		Critères	Valeur présentée au 31 octobre 2025
Roulement du personnel ⁴²	Canada	Critères élaborés en interne, d'après l'alinéa 401-1b de la GRI ⁴³	
	• Départs volontaires ⁴⁴		10,1 %
	• Départs involontaires ⁴⁵		3,5 %
	• Retraite		1,3 %
	• Total - Canada		15,0 %
	États-Unis		
	• Départs volontaires ⁴⁴		10,4 %
	• Départs involontaires ⁴⁵		4,5 %
	• Retraite		0,9 %
	• Total – États-Unis		15,8 %
Indice d'expérience légendaire (IEL) – Résultat composé de la TD		Critères élaborés en interne, tels qu'ils sont décrits dans les notes de bas de page du Rapport sur la durabilité ⁴⁶	76,59
Engagement global des employés		Critères élaborés en interne, tels qu'ils sont décrits dans les notes de bas de page du Rapport sur la durabilité ⁴⁷	84 %
Taux d'absentéisme (Amérique du Nord) ⁴⁸		Critères élaborés en interne, tels qu'ils sont décrits dans les notes de bas de page du Rapport sur la durabilité ^{49, 50}	2,1 %

⁴² Tel qu'il est mentionné dans les rapports, le taux de roulement du personnel est fondé sur le nombre moyen d'employés à temps plein et à temps partiel pour la période close le 31 octobre.

⁴³ Les autres critères inclus à l'alinéa 401-1b de la GRI (notamment, nombre total d'employés et taux de roulement des employés par groupe d'âge et de sexe) ne font pas partie de l'étendue de notre mission d'assurance limitée.

⁴⁴ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, le taux de roulement issu des départs volontaires comprend les départs à l'initiative de l'employé. Les données de roulement du personnel ne tiennent pas compte des étudiants, des stagiaires et des contractuels.

⁴⁵ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, le taux de roulement issu des départs involontaires comprend les départs à l'initiative de l'employeur. Les données de roulement du personnel ne tiennent pas compte des étudiants, des stagiaires et des contractuels.

⁴⁶ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, l'IEL est calculé par un tiers en fonction de sondages indépendants sur l'expérience client menés régulièrement auprès de la clientèle des Services bancaires personnels au Canada, de TD Bank U.S., de Gestion de patrimoine TD, de TD Assurance et des Services bancaires aux entreprises au Canada. Dans le cadre des sondages, les clients sont invités à estimer sur une échelle de 1 à 10 dans quelle mesure ils perçoivent leur récente expérience avec la TD comme ayant été exceptionnelle (pondération de 70 %) et, en fonction de cette expérience, quelle est la probabilité qu'ils refassent affaire avec la TD à l'avenir (pondération de 30 %). Après pondération, les pourcentages des deux meilleurs résultats (note de 9 ou 10) de chaque question sont additionnés pour calculer le résultat de l'IEL de chaque programme. Une fois compilés, ces résultats par programme forment l'IEL composé de chaque secteur d'activité. Ensuite, l'IEL composé du Groupe Banque TD est calculé en additionnant l'IEL composé de tous les secteurs d'activité, en fonction de leur contribution au résultat net après impôts au cours des quatre derniers exercices financiers.

⁴⁷ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, l'engagement global des employés est mesuré au moyen du sondage Info TD, qui demande aux employés à temps plein et à temps partiel (à l'exception des employés contractuels et des personnes en congé de courte durée ou longue durée) d'évaluer leur niveau d'engagement et d'attachement à la TD ainsi qu'à leur poste selon trois facteurs (intention de rester, fierté de travailler à la TD et satisfaction au travail) sur une échelle de un à cinq : Tout à fait en désaccord (1), En désaccord (2), Ni d'accord ni en désaccord (3), D'accord (4) et Tout à fait d'accord (5). Les pourcentages représentent la proportion moyenne des répondants qui sont d'accord (4) ou tout à fait d'accord (5) avec les trois premiers énoncés figurant dans le tableau Résultats du sondage Info TD.

⁴⁸ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, les données sur le taux d'absentéisme en Amérique du Nord pour la période close le 31 octobre comprennent les membres du personnel de la Banque TD au Canada et aux États-Unis et sont fondées sur les heures d'équivalents temps plein statiques.

⁴⁹ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, représente le nombre de congés de maladie pris en raison de maladies ou d'accidents de travail mineurs, et de congés personnels, comme indiqué dans notre outil de déclaration du temps, divisé par les heures d'équivalent temps plein moyen pour chaque région. La moyenne pondérée est appliquée aux secteurs d'activités pour obtenir un taux combiné pour l'Amérique du Nord. Tel qu'il est mentionné dans les rapports, le taux d'absentéisme en Amérique du Nord tient compte des absences imprévues à court terme.

⁵⁰ Tel qu'il est mentionné dans les rapports, le taux d'absentéisme en Amérique du Nord tient compte des absences imprévues à court terme. Le taux d'absentéisme ne tient pas compte des absences prévues liées aux congés supplémentaires accordés aux employés (p. ex. la Journée du bien-être global TD) ni des congés autorisés, comme les vacances, les journées d'étude, les congés parentaux et les congés pour raisons familiales.